



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 1666

Texte de la question

M Bernard Charles attire l'attention de M le ministre de la recherche et de la technologie sur le nécessaire soutien aux investissements de recherche appliquée, faits par les grands groupes français ou les PME-PMI françaises. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour favoriser cette recherche indispensable au développement économique de notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Le soutien aux investissements industriels de recherche appliquée constitue une préoccupation prioritaire des pouvoirs publics. En effet, bien que l'effort de recherche des entreprises françaises ait doublé entre 1980 et 1985, il reste inférieur à ceux des États-Unis, de la République fédérale d'Allemagne ou du Japon. C'est pourquoi les dotations du fonds de la recherche et de la technologie, dont la plus grande part est affectée au secteur industriel, ont été augmentées en 1989 de plus de 30 p 100 (1 220 MF contre 930 millions en 1988). Elles permettront notamment de financer la partie recherche du programme Eureka, et les actions industrielles des programmes nationaux de recherche initiés par l'État dans des domaines comme les biotechnologies, les matériaux, l'alimentation. Elles serviront aussi à développer les coopérations entre les organismes publics et l'industrie et à poursuivre résolument la politique de formation par la recherche, indispensable à la diffusion des nouvelles technologies dans les entreprises (conventions industrielles de formation par la recherche, conventions de recherche pour techniciens supérieurs, formation des ingénieurs par la recherche technologique). Ce fonds de la recherche renforcé permettra également de poursuivre et d'amplifier l'action des sauts technologiques créée dès juillet 1988 en vue d'aider les industriels à lancer des projets de recherche et de développement ambitieux et présentant un fort degré d'innovation. En parallèle, la nouvelle dotation de 200 MF inscrite au budget du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire sera consacrée à soutenir de grands projets innovants aboutissant à des produits ou procédés industriels nouveaux à fort enjeu stratégique et commercial et à renforcer les centres techniques professionnels. L'agence nationale pour la valorisation de la recherche intensifiera en 1989 sa politique d'aide à l'innovation et à la valorisation du potentiel technologique des PMI-PME, avec des crédits en progression de près de 24 p 100 (776 MF contre 626 MF en 1988). Au total, les moyens budgétaires consacrés à l'aide à la recherche et à l'innovation des entreprises sont en hausse de plus de 40 p 100 (2 196 MF contre 1 556 MF). Cependant, l'effort de l'État en faveur de la recherche industrielle se manifeste aussi par d'importantes mesures fiscales : le crédit d'impôt-recherche, lancé en 1985, touche aujourd'hui environ 4 000 entreprises et devrait atteindre 2 000 MF en 1989. Enfin, les sociétés financières d'innovation, les fonds communs de placement à risque et les sociétés de capital-risque bénéficient d'un statut fiscal particulier destiné à faciliter le développement du capital-risque au profit des entreprises innovantes ; l'essentiel de leurs interventions concerne les PME-PMI.

Données clés

Auteur : [M. Charles Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1666

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche et technologie

Ministère attributaire : recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2355